



J'ai des problemes au travail

Par **fatiima**, le **06/10/2013** à **18:35**

Bonjour,

J'ai un probleme au travail et j'aimerais votre aide si possible.

Voila 3 ans que je suis employe dans un magasin d'accessoire et maroquinerie, c'est une chaine avec plus de 300 boutiques dans le monde et en pleine implantation en france (c est une enseigne etrangere).

J'ai ete embaucher en cdd il y a 3ans, puis apres 3cdd en cdi, a l'epoque il y avait seulement 2 boutique, aujourd'hui 10 et une en cour d'ouverture.

On ma souvent complimente sur mon travail, j'ai moi meme former plusieurs de mes collegue, on ma promis oralement a plusieurs reprise que j'allais evoluer au poste de responsable lors d'ouverture de prohaime boutique, mais a la place on embauchis des personnes de l'exterieur ou fesai evoluer les personnes que j'ai moi mm former alors que l'on me repeter que j'etats tres qualifier pour le poste de responsable. Quand j'ai demandet pk, on ma repondu que j'etats trop grosse pour etre responsable! Que je devais perdre des kilos pour evoluee. Je sais que cela est illegale mais j'ai aucune preuve de cette injustice.

La societe n'est pas vraiment en regles, l'inspection du travail et deja passer et a ete apeler plusieurs fois. Les fiches de paie ne sont pas en regles, ce sont des photocopies, les categories de vendeuse ne sont pas respecter, prime d'anciete pas verset, impose un uniforme qui n'est pas fournis entierement ni remunere, camera sur le lieu ou l'on se change, se change pendant nos heure de travail, pas de tiket restaurant ou de lieu adapte pour pouvoir prendre sa pause, casier hommes et femmes melanger, pour la majorite des boutique pas de toilettes ni de reserve au norme pour la taille, des vendeuse qui reste seul en magasin pendant plusieurs heures, des contrat signer jusqu'1mois apres l'embauche...

J'aimerais avoir svp des articles de lois pour pouvoir negocier une prime avant de partir car

aujourd'hui je suis blessé, humilié et blâmé, je ne supporte plus ce boulot.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir lu et toutes aides seront la bienvenue.

Par **Consuelo**, le **06/10/2013** à **19:26**

Bonjour,

Vous devez avoir un numéro de convention collective sur votre fiche de paye. Sur internet, vous pourrez la parcourir. En effet, c'est elle qui détermine les avantages que vous pouvez avoir et certaines obligations que votre employeur a à votre égard.

Une fois que vous aurez réussi à déterminer s'il manque à ses obligations envers vous et de quelle manière, il vous faudra lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception pour lui expliquer très clairement ce qui ne va pas.

Cependant, si vous désirez négocier une rupture conventionnelle, discutez oralement avec votre employeur afin de savoir s'il est favorable à cette solution, auquel cas, il ne faudra surtout pas envoyer ce courrier car aucun litige ne doit exister entre les parties dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Si par contre vous voyez qu'il souhaite vous " pousser à la démission", envoyez le courrier. Je vous rappelle cependant que si vous n'avez pas d'emploi en vue, la démission ne vous permet pas d'être indemnisée par Pôle emploi.

Soyez également prudente avec la prise d'acte de rupture, car il faut attendre que les prud'hommes aient statué (et ces procédures prennent de longs mois) avant que Pôle emploi considère votre démission comme légitime et vous indemnise.

J'attire encore votre attention sur le danger pour vous de l'abandon de poste que certains employeurs proposent à leurs employés comme une solution de rupture. Non seulement ce n'est pas blanc bleu sur le plan moral, mais en plus votre employeur n'a pas d'obligation de vous licencier et peut vous établir des fiches de paye à 0 euros pendant de longs mois et comme vous ne serez pas libre de tout engagement vis à vis de lui, vous ne pourrez pas vous engager ailleurs.

Voilà, j'espère vous avoir offert quelques pistes de réflexion!

Bien cordialement

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **19:28**

Bonjour,

Je comprends bien votre vexation et je pense que vous prenez la bonne décision, encore que le motif que vous indiquez, outre son irrégularité (code du travail L1132-l'apparence physique) n'est peut-être pas le bon, puisque vous côtoyez tout de même la clientèle en permanence.

Ceci dit, la plupart des reproches que vous énumérez ne sont pas fondés juridiquement parlant, et tenter de faire chanter l'employeur paraît donc hasardeux.

Il vaut mieux demander une rupture conventionnelle et là être un peu plus exigeante, plutôt que d'énumérer des griefs qui ne concernent pas directement votre portefeuille.

Par **fatiima**, le **09/10/2013** à **15:37**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos reponse et conseil.

Pour repondre a moisse, je suis en permanance avec les clients mais je vous confirme que cela n'est pas justifiable car oui, j'ai des rondeur mais loin detre obeses et mon apparence est loin detre negliger bien au contraire sinon je serai de lavis de mon employeur mm si cela est injuste et illegale.

Je vous remercie tous les deux sincerement.

Cordialement,

Par **moisse**, le **09/10/2013** à **16:06**

Ce que je voulais vous faire comprendre est qu'effectivement le motif allégué, votre apparence physique, n'est peut-être pas le motif réel, puisque vous côtoyez déjà la clientèle en dépit de l'apparence physique qu'on vous reprocherait.

Le motif ne tient donc pas la route.

Par contre je voudrais aussi vous faire remarquer que la plupart des doléances que vous avez exposé dans votre contribution ne sont pas fondées (par exemple il n'existe pas de prime d'ancienneté légale)...

Par **fatiima**, le **10/10/2013** à **13:54**

Oui oui je sais que des primes d'anciete ne sont pas obligatoire mais on me la promet depuis 2ans deja, mais j'ai arreter d'atendre... mais sur mes fiche de paie je suis encor en categories 1 alors que cela fait un moment que je suis la et les taches que j'effectue vont au dela de cette categories.

Honnêtement, j'ai arreter d'esperer depuis tres tres longtemps et je suis a la recherche d'un autre emploi. J'attend de pouvoir voir mon superviseur pour essayer de voir ce que je peu esperer en partant.

Merci de votre reonser :-)